

« La solidarité n'est pas un délit »

Soutien aux militants mis en cause pour leurs actions en faveur d'enfants et de leurs familles sans papiers

Le lundi 22 octobre se tiendra le procès de Florimond Guimard, enseignant, militant SNUipp-FSU et membre de RESF 13. Il est mis en cause pour avoir participé à une manifestation contre l'expulsion d'un parent d'élève le 11 novembre 2006 à l'aéroport de Marignane. Deux policiers ont déposé une plainte pour « violences volontaires », accusation totalement infondée.

Le mercredi 24 octobre, ce sont 4 militants de RESF 60 qui comparaitront devant le Tribunal Correctionnel de Beauvais, suite à une plainte du Maire de Méru pour diffamation. Martine DEPRIETER enseignante et militante du SNUipp-FSU, Philippe DEPRIESTER, Mamedi KAMARA et Guy PLATEL, 3 autres militants n'ont fait que distribuer un tract qui reprenait des propos tenus par le Maire lors du Conseil Municipal du 05 février 2007.

Ces procès intentés à l'encontre de militants syndicaux et associatifs participent d'une volonté d'intimidation à l'égard de tous ceux, parents, enseignants, qui agissent pour le droit de tous les enfants à aller à l'école.

Nous n'acceptons pas :

- **La remise en cause du droit à l'Education et de vivre en famille pour tous les enfants.**
- **Les tentatives d'intimidation et les atteintes au droit d'expression.**
- **La stigmatisation des familles étrangères qui vivent dans une insécurité permanente.**

Partout en France des initiatives unitaires sont organisées pour manifester un large soutien aux personnes mises en cause et exiger leur relâche.

Parce que la solidarité n'est pas un délit, le SNUipp-FSU appelle à y participer massivement :

- >Le samedi 20 octobre dans plusieurs villes de France, notamment Marseille (13), Méru (60), initiatives (conférences, débats, projections, manifestation à l'appel du RESF et de l'UCIJ,...).
- >Le lundi 22 octobre, manifestation à Aix-en-Provence à 13 h - place de la Rotonde vers le TGI (procès de Florimond GUIMARD).
- >Le mercredi 24 octobre à 13 h 30 devant le Tribunal Correctionnel de Beauvais (Procès des 4 de Méru).

Paris, le 11 octobre 2007